

STATIONNER A HOSSEGOR

LES CLEFS
POUR TOUT
COMPRENDRE

Le FPS :
Forfait de
Post-Stationnement
Plus pratique,
plus juste,
plus responsable

Depuis janvier 2018,
la réforme nationale sur
le stationnement impose
à toutes les collectivités l'application
du Forfait de Post-Stationnement
pour les zones de stationnement payant



CE QU'IL FAUT SAVOIR



STATIONNEMENT GRATUIT

Du 1^{er} novembre au 31 mars, le stationnement est gratuit.

STATIONNEMENT PAYANT

Du 1^{er} avril au 31 octobre, le stationnement est payant en centre-ville et sur les parkings du marché, des Pins Tranquilles et de l'office de tourisme, tous les jours de 10h à 19h.

Y compris les jours fériés.

À QUOI ÇA SERT ?



optimiser & fluidifier le stationnement en centre-ville



satisfaire le plus grand nombre



augmenter les places libres



favoriser la proximité des commerces

BASSE SAISON

EN AVRIL, MAI & OCTOBRE

— HYPER CENTRE —

15 min	0,40€
30 min	0,80€
45 min	1,20€
1H 00	2,00€
1H 30	2,40€
1H 45	2,80€
2H 00	4,00€
2H 30	8,00€
2H 45 . . .	12,00€
3H 00 . . .	30,00€

— PARKINGS * —

30 min	0,40€
1H 00	0,80€
1H 30	1,20€
2H 00	1,60€
2H 30	2,40€
3H 00	3,20€
3H 30	4,00€
4H 00	4,80€
4H 30 . . .	12,00€
5H 00 . . .	30,00€

HAUTE SAISON

JUIN, JUILLET, AOÛT & SEPTEMBRE

— HYPER CENTRE —

15 min	0,50€
30 min	1,00€
45 min	1,50€
1H 00	2,50€
1H 30	3,00€
1H 45	3,50€
2H 00	5,00€
2H 30 . . .	10,00€
2H 45 . . .	15,00€
3H 00 . . .	30,00€

— PARKINGS * —

30 min	0,50€
1H 00	1,00€
1H 30	1,50€
2H 00	2,00€
2H 30	3,00€
3H 00	4,00€
3H 30	5,00€
4H 00	6,00€
4H 30 . . .	15,00€
5H 00 . . .	30,00€

J'HABITE EN RÉSIDENCE PRINCIPALE À SOORTS-HOSSEGOR

Je peux bénéficier chaque jour de 2h de stationnement gratuit ou d'1h par jour pour 2 véhicules par foyer.

JE TRAVAILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE RÉGLEMENTÉE

Je bénéficie en basse saison d'un stationnement à 5 € par jour valable sur le parking des Pins Tranquilles, dans la limite des places disponibles.

JE SUIS ÉLIGIBLE AU TARIF PRÉFÉRENTIEL

J'enregistre mon véhicule sur la plateforme hossegor.my-parking-assistant.com

COMMENT ÇA MARCHE ?



JE PAIE LE STATIONNEMENT

- Directement à l'horodateur par carte ou en espèces
- Via les applications « Flowbird » ou « EasyPark »

L'affichage du ticket n'est pas obligatoire



JE RISQUE DE DÉPASSER...

Je prolonge la durée de stationnement :

- Sur place en payant à l'horodateur de la même zone en espèces ou par CB
- A distance via les applications « Flowbird » ou « EasyPark »



J'AI DÉPASSÉ...

Le FPS est de 30€ moins le montant du ticket déjà acquitté.

JE NE PAIE PAS LE STATIONNEMENT

Quel est le montant du FPS ?

30€ si je paie sous 3 mois

50€ de majoration au-delà

JE SUIS PRÉVENU(E) QUE JE DOIS M'ACQUITTER D'UN FPS

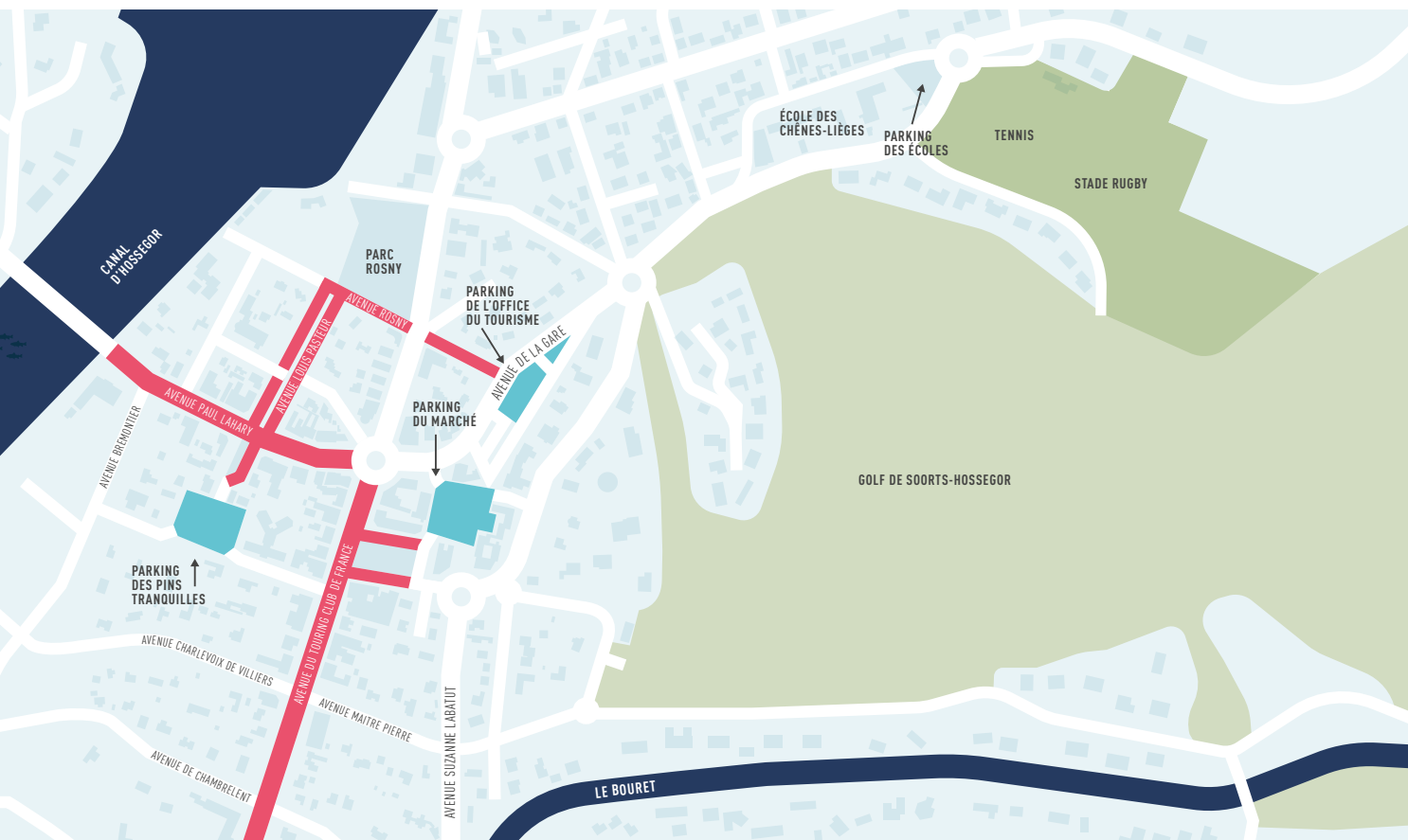
- Par apposition d'un avis de paiement sur le véhicule
- Par envoi postal au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation
- Par transmission sous forme dématérialisée à certains titulaires de certificats d'immatriculation

Le Forfait de Post-Stationnement doit être réglé dans les 3 mois.

Passé ce délai, des poursuites seront engagées par le Trésor public.

JE M'ACQUITTE D'UN FPS

- Directement à l'horodateur par carte ou en espèces
- Via les applications « Flowbird » ou « EasyPark » en indiquant le numéro de FPS et de la plaque d'immatriculation
- Par voie postale auprès de l'organisme de recouvrement **Antai**
- Directement sur le site de l'organisme de recouvrement accessible depuis le site de la ville : soorts-hossegor.fr



LES MODES DE PAIEMENT

JE PAIE À L'HORODATEUR

- En espèces
- Par carte bancaire
- Avec les applications **flowbird.** & **easypark**

ASTUCE



- Photographiez votre plaque d'immatriculation pour faciliter la gestion à distance de votre stationnement
- Vérifiez toujours la zone dans laquelle vous êtes stationné(e) afin de vous acquitter du bon tarif de stationnement
- L'affichage du ticket n'est plus obligatoire

RENSEIGNEMENTS

Police municipale
Email : police-municipale@hossegor.fr
Tél : 05 58 41 99 10
Site internet : soorts-hossegor.fr

